



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2022

JCB
SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
MAIRE

Une SEANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le QUATORZIEME (14^e) jour du mois de MARS de l'an DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), à l'hôtel de ville de la Ville de Stanstead, située au 425, rue Dufferin, Stanstead.

Sont présents : MM Nicholas Ouellet MMES Sandra Harrison
Harvey Stevens Deborah Bishop
Philippe Dutil Valérie Lavallée

Formant quorum sous la présidence de Jody Stone, maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jean-Charles est également présent, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

La présence de 5 citoyens est notée.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19h00, M Jody Stone déclare l'ouverture de la séance. Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents.

2.0
2022-03-9675

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M Stone dépose le projet d'ordre du jour. Le point *14.01 : Demande de réduction de vitesse sur la rue Dufferin* est ajouté.

Il est proposé par Harvey Stevens
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout proposé.

ADOPTÉE

3.0

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.01
2022-03-9676

Adoption des procès-verbaux des séances précédentes

Il est proposé par Sandra Harrison
Appuyé par Philippe Dutil
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2022 soit accepté comme déposé.

ADOPTÉE

4.0

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement no 2019-02* de la municipalité, pour une période maximale de TRENTE (30) minutes.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2022**

JCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER

MAIRE

Nom du/de la citoyen(nne)	Sujets abordés
Jean-Louis Lecavalier	- Trottoirs sur la rue Principale
Gregory Duncan	- Fermeture du bureau de Services Québec à Stanstead
Denis Lachance	- Crues de la rivière Tomifobia

5.0

RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX

5.01

Rapport des délégations de pouvoir

Le directeur général dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois de février 2022, lesquels sont joints à la présente. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

Nom du fonctionnaire municipal	Montant dépensé
Allen Desrosiers	11 814,61 \$
Jean-Charles Bellemare	527,95 \$

5.02

Rapport des revenus et des dépenses

Le directeur général dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité au 31 décembre 2021, lequel est joint à la présente.

5.03

Rapport d'activités

Le directeur général résume les faits saillants des activités de l'administration municipale au cours du mois de février 2022 :

- Déconfinement progressif ;
- Changements au service de paie ;
- Retour de l'inspecteur ;
- Dotation ;
- Gestion documentaire ;
- Hausse du prix de l'essence.

5.04

Politique de bienvenue – accès à la propriété : liste mensuelle

Le directeur général mentionne qu'il n'y a pas de récipiendaire en février 2022

6.0

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

6.01

2022-03-9677

Comptes payés et à payer

Il est proposé par Nicholas Ouellet

Appuyé par Valérie Lavallée

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer suivantes :

Liste des comptes	Montants
Comptes payés en février 2022	78 209,64 \$
Comptes à payer en mars 2022	160 620,79 \$

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2022

JCB

SECRETÉNAIRE-
TRÉSORIER

MAIRE

6.02

Liste des comptes débiteurs

Le directeur général dépose la liste des comptes débiteurs au 28 février 2022.

6.03

2022-03-9678

Entente d'adhésion au service PerLE

CONSIDÉRANT QUE le ministre du Travail, l'Emploi et de la Solidarité sociale a pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet unique multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre a pour fonction de développer une approche intégrée de la prestation de services publics de façon à en assurer l'efficacité et d'offrir des services de renseignements et de références qui facilitent les relations entre l'État et les citoyens et les entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE les parties accordent une grande importance à la diminution des démarches administratives auxquelles les entreprises sont confrontées et qu'elles désirent améliorer la prestation de services pour les entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE PerLE est un service interactif Web qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provincial et des municipalités et qu'il est intégré au Portail gouvernemental de services ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre peut conclure des ententes particulières avec les villes et municipalités locales situées sur le territoire du Québec afin qu'elles adhèrent au service PerLE ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead souhaite participer au service PerLE ;

Il est proposé par Valérie Lavallée

Appuyé par Nicholas Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise M Jody Stone, maire et M Jean-Charles Bellemare, directeur général, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente concernant le service PerLE.

ADOPTÉE

6.04

2022-03-9679

Dépôt du rapport sur la Mission d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers de la Commission municipale du Québec

Il est proposé par Harvey Stevens

Appuyé par Philippe Dutil

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead affirment avoir pris connaissance du rapport sur la *Mission d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers de la Commission municipale du Québec* ;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit acheminée à la CMQ, conformément aux exigences émises par celle-ci.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2022

JCB
SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
MAIRE

7.0

LÉGISLATION

7.01
2022-03-9680

Règlement numéro 2022-02 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux : adoption

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Stanstead a adopté, le 6 septembre 2016, le *Règlement numéro no.2016-193 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus-es* ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification ;

CONSIDÉRANT QU'une élection générale s'est tenue le 7 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des élus-es ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus-es révisé ;

CONSIDÉRANT QUE les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées ;

CONSIDÉRANT QUE le maire, M Jody Stone a, lors de la séance régulière du 14 février 2022, donné l'avis de motion, déposé le projet de règlement et fait mention de l'objet et résumé les objectifs visés par le présent règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead, ce qui inclut les membres de son conseil, adhère explicitement aux valeurs en matière d'éthique et aux règles déontologiques prévues à la LEDMM ainsi que dans le présent Code ;

CONSIDÉRANT QUE l'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Ville et les citoyens ;

CONSIDÉRANT QU'une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccupation constante des membres du conseil afin d'assurer aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la Ville, incluant ses fonds publics ;

CONSIDÉRANT QU'en appliquant les valeurs en matière d'éthique et en respectant les règles déontologiques prévues à ce Code, chaque membre du conseil est à même de bien remplir son rôle en tant qu'élu municipal, d'assumer les responsabilités inhérentes à cette fonction et de répondre aux attentes des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE ce Code contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues ;

CONSIDÉRANT QUE ce Code vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts ;

CONSIDÉRANT QUE tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Ville et les membres du conseil ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2022

JCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER

MAIRE

CONSIDÉRANT QU'il incombe à chaque membre du conseil de respecter ce Code pour s'assurer de rencontrer des standards élevés d'éthique et de déontologie en matière municipale ;

CONSIDÉRANT QUE dispense de lecture a été accordée par les membres du conseil, que tous affirment avoir lu le projet de règlement et qu'ils s'en montrent satisfaits ;

Il est proposé par Deborah Bishop

Appuyé par Nicholas Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Règlement numéro 2022-02 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux de la Ville de Stanstead soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

7.02
2022-03-9681

Autorisation à signer : transaction immobilière avec le Stanstead College

CONSIDÉRANT QUE la ville et le Stanstead College ont convenu d'une transaction immobilière, laquelle prévoyait la division du lot 5 075 868, lequel se situe à la fin de la rue Riverside, et qui appartient à la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif visé est de permettre au College d'aménager un stationnement à l'ancien aréna lui appartenant, laquelle fait l'objet de rénovations pour le transformer en bâtiment de maintenance ;

CONSIDÉRANT QUE la division du lot permet à la Ville de conserver la partie qui sert de rue et d'accès à sa station de pompage ;

CONSIDÉRANT QUE le lot a dûment été divisé, créant ainsi les lots 6 477 542 (rue Riverside et accès à la station de pompage) et 6 477 543 (terrain adjacent à l'aréna) ;

CONSIDÉRANT QUE le montant convenu pour la transaction est de QUINZE MILLE DOLLARS (15 000 \$) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit autoriser, par résolution, les représentants de la Ville pour signer les documents devant notaire ;

Il est proposé par Sandra Harrison

Appuyé par Philippe Dutil

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil municipal autorisent le maire, M Jody Stone, et le directeur général, M Jean-Charles Bellemare, à signer pour et au nom de la Ville de Stanstead la transaction immobilière, au notaire choisi par l'acheteur, soit l'étude Moreau et Paquette inc. ;

QUE le conseil municipal consent à vendre le lot 6 477 543 nouvellement créé, au montant de QUINZE MILLE DOLLARS (15 000 \$), tel que présenté dans la proposition du College faite à la ville en juillet 2021.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2022

JCB
SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
MAIRE

8.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.01
2022-03-9682

Acquisition de repères pour bornes-fontaines

Il est proposé par Valérie Lavallée

Appuyé par Sandra Harrison

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil de la Ville de Stanstead accepte la soumission de Stinson Owl-Lite pour l'achat de TRENTE (30) repères pour bornes-fontaines, au coût de MILLE SEPT CENT QUARANTE-QUATRE DOLLARS ET DOUZE SOUS (1 744,12 \$), taxes et transport inclus.

ADOPTÉE

9.0

TRAVAUX PUBLICS

9.01
2022-03-9683

Renouvellement du contrat de balayage des rues avec le ministère des Transports du Québec

CONSIDÉRANT QUE la ville et le ministère des Transports du Québec ont convenu d'une entente contractuelle pour le balayage des 9,854 km de routes du Ministère situées sur le territoire de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat, d'une durée initiale de CINQ (5) ans, se terminait en 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les fonctionnaires municipaux et du Ministère ont négocié une nouvelle entente de CINQ (5) ans, se terminant en 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre du Ministère représente un montant de sept cents dollars (700 \$) pour chaque kilomètre balayé, soit un montant annuel de SIX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT DOLLARS ET QUATRE-VINGTS SOUS (6 897,80 \$) ;

CONSIDÉRANT QUE la permanence recommande aux membres du conseil d'accepter cette offre afin de pouvoir continuer à offrir un service adéquat aux citoyens ;

Il est proposé par Philippe Dutil

Appuyé par Nicholas Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil municipal acceptent l'offre du ministère des Transports du Québec, soit d'offrir le service de balayage de rues au montant de SIX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT DOLLARS ET QUATRE-VINGTS SOUS (6 897,80 \$) annuellement, pour une durée de CINQ (5) ans, se terminant en 2026 ;

QUE le conseil municipal autorise le maire, M Jody Stone, et le contremaître des travaux publics, M Allen Desrosiers, à signer pour et au nom de la Ville de Stanstead, les documents nécessaires.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2022

JCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER

MAIRE

10.0

HYGIÈNE DU MILIEU

10.01
2022-03-9684

Offre de services professionnels : rinçage du réseau d'aqueduc

*Il est proposé par Sandra Harrison
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil de la Ville de Stanstead accepte l'offre de services de SIMO pour le rinçage du réseau d'aqueduc au montant de DIX-HUIT MILLE DOLLARS (18 000 \$), plus taxes.

ADOPTÉE

11.0

LOISIRS ET CULTURE

11.01
2022-03-9685

Voisins solidaires – Projet « Les éclaireurs » : signature d'une entente

CONSIDÉRANT QU'Espace MUNI accompagne les municipalités, propose des outils et de l'inspiration en vue d'offrir à leurs citoyennes et leurs citoyens un milieu de vie sain, actif, solidaire, inclusif et durable ;

CONSIDÉRANT QU'Espace MUNI a été dûment mandaté par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie pour déployer l'approche « Voisins Solidaires » dans le cadre du projet « Les éclaireurs » du CIUSSS de l'Estrie ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead souhaite prendre part au projet et implanter l'approche « Voisins Solidaires » sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead s'engage à respecter les conditions du projet, ci-après annexées ;

CONSIDÉRANT QUE le projet Voisins éclaireurs vient soutenir les municipalités de la MRC de Memphrémagog qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives Voisins solidaires permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead manifeste de la volonté à développer un projet Voisins éclaireurs, en organisant une fête citoyenne près des écoles primaires et de la résidence pour personnes âgées, auxquels tous les citoyens seront conviés;

*Il est proposé par Valérie Lavallée
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

DE confirmer formellement l'engagement de la Ville de Stanstead à mettre en œuvre, d'ici au 5 juin 2022, un projet Voisins éclaireurs avec la collaboration des citoyennes et citoyens, ainsi que des organismes du milieu ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2022

JCB
SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
MAIRE

11.02
2022-03-9686

QUE le conseil désigne Jean-Charles Bellemare, directeur général, pour le suivi du projet ainsi que la signature de l'entente d'aide financière et de la reddition de comptes.

ADOPTÉE

Appui à Phelps Helps : engagement de 4 ans

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a adopté la résolution 2016-07-7838, laquelle prévoyait un soutien financier à l'organisme Phelps Helps, pour une durée de CINQ (5) ans et au montant de CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$) par année ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prenait fin en 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead dispose d'un fonds dédié aux dons et aux subventions versés aux organismes de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal souhaitent renouveler cette entente au même montant et pour une période de QUATRE (4) ans ;

*Il est proposé par Nicholas Ouellet
Appuyé par Sandra Harrison
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la Ville de Stanstead renouvelle l'entente de financement accordée à l'organisme Phelps Helps, pour un montant annuel de CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$), pour les années 2022, 2023, 2024 et 2025.

ADOPTÉE

11.03
2022-03-9687

Embauche d'une assistante à la coordination du camp de jour

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead embauche annuellement une coordonnatrice et une aide-coordonnatrice pour l'organisation du camp de jours estival ;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'assistante coordonnatrice a été rendu vacant par le désistement de la ressource embauchée en 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la nécessité de former la relève au sein des employés du camp de jour afin de s'assurer du bon fonctionnement du camp pour les années à venir ;

CONSIDÉRANT QUE l'intérêt démontré par Emy St-Pierre pour le poste ;

*Il est proposé par Valérie Lavallée
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil autorisent l'embauche d'Emy St-Pierre en tant qu'aide-coordonnatrice pour le camp de jour estival 2022;

QUE les conditions d'embauche soient celles indiquées dans le projet de contrat joint à la présente;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2022

JCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER

MAIRE

QUE les membres du conseil autorisent le maire, M Jody Stone, et le directeur général, M Jean-Charles Bellemare, à signer, pour et au nom de la Ville de Stanstead, le contrat d'emploi avec Mme St-Pierre.

ADOPTÉE

11.04
2022-03-9688

Achat d'un jeu d'eau : camp de jour

Il est proposé par Philippe Dutil

Appuyé par Harvey Stevens

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead autorisent l'achat d'un jeu d'eau gonflable usagé de la compagnie Proludik pour un montant maximal de SEPT MILLE DOLLARS (7 000 \$), avant taxes.

ADOPTÉE

11.05
2022-03-9689

Appui au Centre d'art de Stanstead

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead dispose d'un fonds dédié aux dons et aux subventions versés aux organismes de son territoire ;

CONSIDÈRENT QUE l'organisme Centre d'art de Stanstead a déposé tardivement une demande d'aide financière à la Ville de Stanstead ;

CONSIDÈRENT QUE les membres du conseil municipal souhaitent tout de même soutenir le projet de « Shakespeare in the Park », à la hauteur de QUATRE MILLE DOLLARS (4 000 \$) ;

Il est proposé par Sandra Harrison

Appuyé par Deborah Bishop

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead acceptent de verser un montant de QUATRE MILLE DOLLARS 4 000 \$ au Centre d'art de Stanstead pour l'organisation de l'activité culturelle « Shakespeare in the Park ».

ADOPTÉE

12.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

12.01

Dépôt de la liste des permis émis et rapport d'activités – février 2022

Le directeur général dépose la liste des permis émis pour le mois de février 2022 et le maire fait un résumé du rapport d'activités en urbanisme.

12.02
2022-03-9690

Calendrier 2022 des rencontres du CCU

Il est proposé par Deborah Bishop

Appuyé par Philippe Dutil

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2022

JCB
SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
MAIRE

12.03
2022-03-9691

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead acceptent le calendrier des rencontres du CCU pour l'année 2022, tel que présenté en annexe.

ADOPTÉE

Renouvellement du mandat des membres du CCU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead dispose d'un comité consultatif en urbanisme (CCU), tel qu'exigé par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) ;

CONSIDÉRANT QUE ce comité est constitué par règlement, en l'occurrence le règlement 95-10 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 dudit règlement fixe le nombre de membres issus de la communauté à TROIS (3) ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 12 dudit règlement fixe la durée des mandats des membres issus de la communauté ainsi que leur renouvellement, qui est de DEUX (2) ans ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de tous les membres issus de la communauté venait à échéance en 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres étaient éligibles à un renouvellement de leur mandat pour une période de DEUX (2) ans ;

CONSIDÉRANT QUE ces membres ont tous été contactés et ont tous manifesté leur intention de renouveler leur mandat ;

Il est proposé par Nicholas Ouellet

Appuyé par Philippe Dutil

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil municipal acceptent de renouveler le mandat des citoyens siégeant au CCU pour une période de DEUX (2) ans, soit :

- M Brian Monty ;
- M Réal Deschênes ;
- Mme Suzanne Roy.

ADOPTÉE

12.04
2022-03-9692

Requête en démolition : Stanstead College

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée pour démolir un bâtiment situé sur le campus du Stanstead College, appelé « Health Centre » ;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à démolir le bâtiment actuel en vue de construire un nouveau bâtiment au même endroit ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est actuellement inadéquat et inutilisé ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères du règlement de démolition sont respectés ;

CONSIDÉRANT QU'avis public a été donné le 9 février 2022, conformément aux articles pertinents du chapitre V.0.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2022

JCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
PS

MAIRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de démolition ne s'opposent pas à la démolition du bâtiment ;

*Il est proposé par Sandra Harrison
Appuyé par Philippe Dutil
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal approuvent la demande et autorisent la démolition du bâtiment tel que présenté.

ADOPTÉE

13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE

Le directeur général fait un bref résumé des principaux sujets de la correspondance reçue en février 2022.

14.0

VARIA

Le maire fait un bref résumé des dossiers en cours, soit :

- La mise en ligne des projets de procès-verbaux des séances du conseil, avant leur adoption ;
- La rencontre qui a eu lieu entre le directeur général et le parrain de la Sûreté du Québec ;
- La rencontre qui a eu lieu avec les représentants de Derby, VT au sujet des maisons desservies en eau potable du côté américain de la rue Canusa.

Le conseiller Philippe Dutil informe la population qu'Ambulance Stanstead a vendu ses actifs à la Coopérative des travailleurs Ambulance de l'Estrie.

14.01
2022-03-9693

Demande de réduction de vitesse – rue Dufferin

CONSIDÉRANT QUE la rue Dufferin est une route provinciale, en l'occurrence la route 143 ;

CONSIDÉRANT la présence d'une école primaire sur la rue Park, à 150 mètres de la rue Dufferin ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs enfants doivent traverser la rue Dufferin pour se rendre à l'école ;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'une brigadière, de signalisation appropriée et d'une avancée de trottoir ne semble pas avoir l'effet escompté sur le comportement des usagers de la route ;

CONSIDÉRANT QUE l'autre école primaire, située 450 mètres au sud sur la rue Dufferin, dispose d'une zone scolaire où la limite de vitesse est de 30 km/h ;

*Il est proposé par Valérie Lavallée
Appuyé par Philippe Dutil
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2022

JCB
SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
MAIRE

QUE les membres du conseil municipal demandent au ministère des Transports du Québec de limiter la vitesse à 30 km/h sur la rue Dufferin, lors de la période scolaire, à partir du numéro civique 535 et ce, jusqu'à la fin de la présente zone scolaire, soit jusqu'au numéro civique 425.

ADOPTÉE

15.0

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Nom du/de la citoyen(nne)	Sujets abordés
Sylvie Boudreau	- Problématique de vitesse et de bruit sur le rue Principale
	- Services policiers de la Sûreté du Québec

16.0
2022-03-9694


LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par Philippe Dutil
Appuyé par Valérie Lavallée
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*


QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 20:20.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,



Jody Stone,
Maire



Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et secrétaire-trésorier